

# RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE VILLE D'ARLES 2025





## Préambule

Conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II »), les communes de plus de 50 000 habitants ont l'obligation réglementaire de produire un **rapport sur la situation en matière de développement durable**. Ce rapport est présenté **préalablement au débat d'orientation budgétaire** et de manière simultanée à la présentation du **rapport d'orientation budgétaire**. Ce document vise à rendre compte de la manière dont les politiques publiques locales prennent en compte les enjeux du développement durable, à travers ses trois piliers : **environnemental, social et économique**.

La commune d'Arles s'inscrit dans cette démarche depuis plusieurs années. Le **rapport 2025** présente les données, actions et engagements mis en œuvre au cours de l'année **2024**.

Jusqu'à l'exercice précédent, la structuration du rapport s'appuyait principalement sur les principes de l'**Agenda 21**, cadre de référence adopté lors du **Sommet de la Terre de Rio en 1992**. Pour l'exercice 2025, la Ville a choisi de faire évoluer la présentation du rapport afin de **l'aligner avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** définis par l'**Organisation des Nations Unies** dans le cadre de l'**Agenda 2030**. Cette nouvelle structuration permet une lecture plus **transversale et cohérente** des politiques publiques locales, en identifiant les contributions de la Ville d'Arles à chacun des ODD.

### L'Agenda 2030

Adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies, l'**Agenda 2030** constitue une feuille de route universelle pour un développement durable à l'horizon 2030. Il repose sur **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, qui visent à concilier justice sociale, croissance économique, paix, solidarité et préservation des écosystèmes. Ces objectifs s'adressent à tous les niveaux de gouvernance – international, national et local – et appellent à une mobilisation collective pour répondre aux grands défis de notre époque.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Table des matières

<b>ODD1 : Pas de pauvreté</b> .....	5
Le CCAS engagé dans lutte contre la pauvreté .....	5
<b>ODD2 : Faim « Zéro »</b> .....	6
Proposer une alimentation saine et durable .....	6
<b>ODD3 : Bonne santé et bien-être</b> .....	7
Qualité de l'air .....	7
Des équipements sportifs et aires de jeux pour tous les enfants du territoire .....	9
<b>ODD4 : Education de qualité</b> .....	10
Cahier Ressources .....	11
Un permis Internet pour 200 élèves de CM2 .....	11
Antenne universitaire .....	12
<b>ODD5 : Egalité entre les sexes</b> .....	13
Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle .....	13
<b>ODD6 : Eau propre et assainissement</b> .....	14
Lac du parc des ateliers .....	14
Qualité de l'eau sur le littoral .....	14
<b>ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable</b> .....	15
Vers une gestion économe de l'énergie au niveau de la commune .....	15
Les travaux réalisés en 2024 sur le patrimoine municipal .....	17
Projet CUBE ECOLE .....	18
Modernisation de la flotte de véhicules municipaux .....	19
<b>ODD8 : Travail décent et croissance économique</b> .....	20
Lever les freins à l'emploi via le relai petite enfance.....	20
Bus de l'entrepreneuriat .....	20
Politique RH de la Ville .....	20
<b>ODD9 : Industrie, Innovation et Infrastructure</b> .....	23
Modernisation des infrastructures de la Ville .....	23
Bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique).....	25
Plan vélo : Favoriser les déplacements doux.....	25
Projet pôle d'échange multimodal .....	26
Une future voie verte à l'étude.....	26
<b>ODD10 : Inégalités réduites</b> .....	27
Pôle d'Appui Ressources Inclusion Handicap (PARIH) .....	27

Inclusion numérique .....	28
<b>ODD11 : Villes et communautés durables</b> .....	29
Les documents de planification au service du développement durable.....	29
L'AMI « + Fraicheur ».....	30
Action cœur de ville.....	31
Projet NPNRU : Requalification de Barriol.....	32
<b>ODD12 : Consommation et productions responsables</b> .....	33
Achats responsables parc informatique .....	34
Stratégie numérique responsable.....	34
Plan d'Accélération pour la transition écologique .....	36
<b>ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</b> .....	37
Lutte contre les ilots de chaleur en centre ville .....	37
Les Journées Européennes du Patrimoine : valoriser le patrimoine culturel et naturel ...	37
Permis de végétaliser.....	37
Le Bilan de Gaz à Effet de Serre.....	38
Prendre au compte les risques liés au changement climatique.....	38
<b>ODD14 : Vie aquatique</b> .....	39
Label Ville des zones humides accréditées Ramsar .....	39
<b>ODD15 : Vie terrestre</b> .....	40
Le Label TEN (Territoire Engagé pour la Nature) .....	40
Projet de mise en valeur des marais de Beauchamp.....	40
Participation à la gestion des espaces naturels du territoire.....	41
Propreté urbaine .....	42
La fête des Plantes et de la Nature.....	43
<b>ODD16 : Paix, Justice et Institutions efficaces</b> .....	44
Le médiateur de la Ville .....	44
Le conseil municipal jeunes.....	44
<b>ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</b> .....	45
Soutien à la vie associative .....	45

## Le CCAS engagé dans lutte contre la pauvreté

Avec un taux de pauvreté de 24 % et des fragilités concentrées dans les quartiers prioritaires (Barriol, Griffeuille, Trébon), la lutte contre la précarité est au cœur des missions du CCAS. En 2024, ses actions ont combiné aides financières, accès aux droits, prévention des ruptures de logement et insertion sociale et professionnelle. Ces dispositifs visent à garantir la dignité, prévenir les situations d'urgence et accompagner les parcours vers l'autonomie, en partenariat avec les acteurs locaux et associatifs.

### Aides sociales et alimentaires

En 2024, le CCAS a traité 524 demandes d'aides facultatives (+35 % par rapport à 2023), dont 78 % pour l'alimentation et l'hygiène. Les **chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)**, permettant l'achat de produits essentiels, ont été distribués à hauteur de **1 883 unités**, pour un montant total de **21 320 €**. Les **secours d'hiver** ont concerné **175 demandes (16 742 €)**, et **62 nuitées hôtelières** ont été financées pour des personnes sans solution d'hébergement. Ces dispositifs apportent une réponse rapide aux urgences sociales et contribuent à la sécurité alimentaire des foyers les plus fragiles.

### Accès aux droits et lutte contre l'exclusion

L'**accueil social** inconditionnel a permis de **recevoir 23 642 personnes (+19 %)**, confirmant son rôle central dans la lutte contre l'exclusion. L'accueil de jour a servi en moyenne 50 petits-déjeuners par jour (+14,7 %) et proposé des permanences santé (CMP, PASS) ainsi qu'un accès numérique pour les démarches administratives. La **domiciliation**, indispensable pour accéder aux prestations sociales, a progressé avec **626 inscriptions (+9,3 %)**. Ces actions favorisent l'inclusion et réduisent l'isolement des publics en grande précarité.

### Prévention des ruptures de logement

Le CCAS et ses partenaires ont intensifié leurs efforts pour prévenir les expulsions et sécuriser les parcours résidentiels. **86 ménages** ont été accompagnés via les dispositifs **ARL, ASELL et AVDL**, avec 17 accès au logement réalisés (32 % des suivis). La mise en place d'une CCAPEX intercommunale et la formation des agents renforcent la capacité d'anticipation et de médiation. Ces actions visent à éviter les ruptures brutales et à maintenir les familles dans un cadre de vie stable.

### Insertion professionnelle

Le dispositif REVE (Remobilisation vers l'emploi), lancé fin 2024, cible les publics les plus éloignés de l'emploi. **99 bénéficiaires** ont été accompagnés, dont 45 % sans logement et 40 % issus des quartiers prioritaires. Les activités proposées (**11 h/mois**) sont majoritairement orientées vers l'emploi (**53 %**), avec un accompagnement intensif pour restaurer la confiance, développer les compétences et favoriser un retour durable à l'emploi.

## Proposer une alimentation saine et durable

### Chiffres clés :

2600 à 3000 repas servis chaque jour

33 cantines scolaires

4 crèches

Portage de repas à domicile

60 % de produits locaux, AOP ou AOC

1 repas végétarien par semaine



Depuis septembre 2024, la restauration collective a mis **fin à l'usage des barquettes plastique** pour conditionner les repas. La Ville se met ainsi en conformité avec la **loi dite EGAlim**, qui proscrit l'usage du plastique jetable. Le choix de ces nouvelles barquettes recyclables a été validé après le test de différentes solutions. Il s'avère que c'est celui qui présente le plus d'avantages sans engendrer de coûts supplémentaires importants. L'usage de contenants en inox, par exemple, aurait nécessité d'importants travaux à la

cuisine centrale, notamment pour le lavage et le stockage. Avec la solution retenue il n'a pas été nécessaire de changer l'équipement de la cuisine centrale ni celui des restaurants collectifs.

### La Loi EGAlim

La loi EGAlim du 30 octobre 2018 fixe des objectifs ambitieux à la restauration collective publique et privée pour **permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable** via 5 grandes mesures :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'informations des convives

## Qualité de l'air

### Quelques chiffres à connaître sur la qualité de l'air en région PACA

Les valeurs les plus faibles de polluants relevées dépassent 3 fois les recommandations de l'OMS au niveau régional

Pourcentage d'habitants de la région PACA exposés aux dépassements des recommandations de l'OMS :

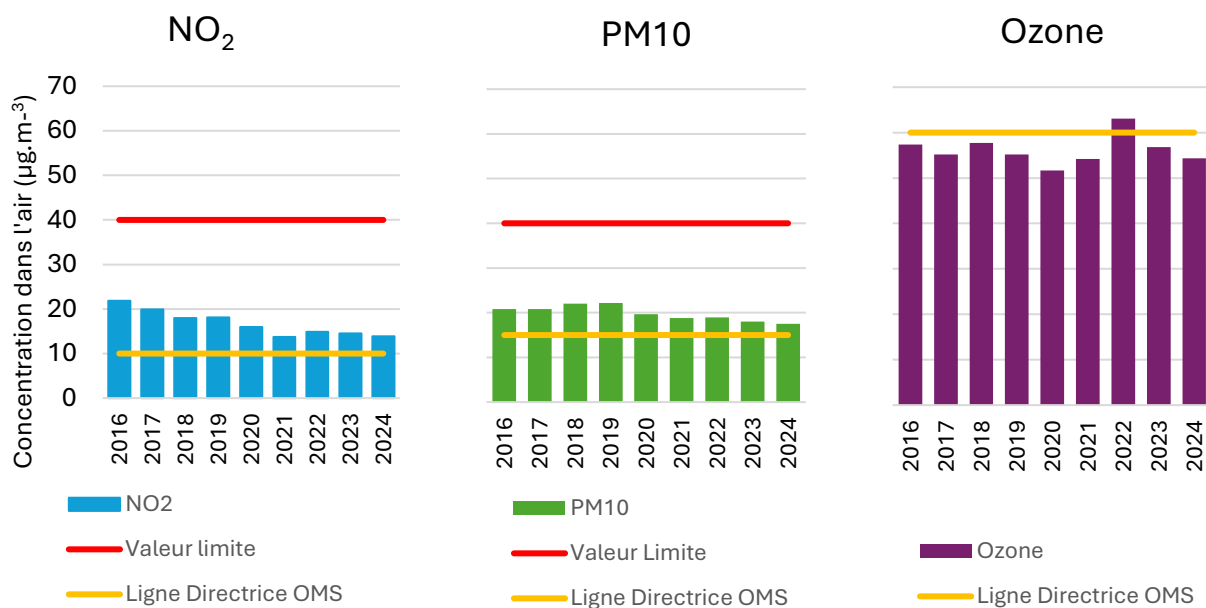
- 100 % de la population en PM2.5 et en ozone.
- 2/3 de la population sur le NO<sub>2</sub> (68 %)
- 58 % de la population en PM10

La ville dispose d'une station de mesure implantée sur le boulevard les Lices gérée par l'association ATMOSUD. Elle analyse quotidiennement les émissions des principaux polluants normés concernant la ville : Dioxyde d'Azote (NO<sub>2</sub>) et Particules fines (PM10). Tous deux, mais particulièrement le Dioxyde d'Azote, sont des traceurs de pollution liée au trafic routier, mais également aux activités industrielles. L'Ozone est aussi mesuré mais à une échelle plus large que la ville d'Arles. Depuis l'année 2022 ce suivi est effectué par le PETR du pays d'Arles pour l'ensemble de son périmètre de compétence.

### Evolution annuelle de la pollution atmosphérique sur la commune

On observe une baisse régulière de la concentration en NO<sub>2</sub> et particules fines. Depuis 2016, **la concentration en particules fines a baissé de 15 %** et celle de dioxyde d'azote de **36.4 %**. Ces deux valeurs s'approchent du seuil établi par les lignes directrices de l'OMS. L'électrification en cours du parc de véhicules au niveau national notamment, explique la baisse de la concentration de ces polluants atmosphériques.

Les **concentrations d'ozone** sont **stables** sur les 10 dernières années, avec des valeurs moyennes autour de la ligne directrice OMS. On assiste toutefois à **une hausse des périodes pics de pollutions**, avec 9 jours en alerte pollution à l'ozone en 2024 dans le département. Ce phénomène étant favorisé par les fortes températures, on s'attend à voir le nombre de pics de pollution à l'Ozone augmenter dans le contexte de changement climatique.



**Valeur Limite** = Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé sur la base des connaissances scientifiques à **ne pas dépasser dans le but d'éviter**, de prévenir ou de réduire les **effets nocifs de ces substances sur la santé humaine ou sur l'environnement** dans son ensemble.

**Ligne Directrice OMS** = L'Organisation Mondiale de la Santé publie périodiquement depuis 1987 des lignes directrices relatives à la santé en rapport avec la qualité de l'air, pour aider les autorités publiques et la société civile à **réduire l'exposition humaine à la pollution atmosphérique et ses effets nocifs**.

### Atmosud

AtmoSud est l'observatoire agréé de la qualité de l'air pour la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est une association loi 1901, indépendante, regroupant quatre collègues d'acteurs : collectivités, services de l'État, industriels, et associations environnementales ou de consommateurs. Sa mission principale est de surveiller la qualité de l'air, d'évaluer l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et d'informer les citoyens et les autorités. AtmoSud agit aussi pour favoriser l'engagement des territoires dans la lutte contre la pollution et le changement climatique, en accompagnant, formant et sensibilisant les acteurs locaux. Les données de suivi de qualité de l'air en temps réel sont accessibles sur leur site : [L'air de ma commune | AtmoSud](#)

## Des équipements sportifs et aires de jeux pour tous les enfants du territoire

Les aires de jeux jouent un rôle essentiel dans le développement des enfants : elles favorisent l'activité physique, la motricité, le bien-être et le lien social. **Depuis 2021, la ville d'Arles s'est engagée dans un vaste programme d'installation et de rénovation d'équipements ludiques et sportifs.**

Les premiers aménagements ont concerné les quartiers du centre-ville, Monplaisir, Plan-du-Bourg et Trinquetaille. En 2024, ce plan s'est poursuivi avec la création de nouvelles aires de jeux et de city-stades à Raphèle, Moulès, Salin-de-Giraud et Pont-de-Crau. Pensés pour répondre aux attentes fortes de la jeunesse locale, ces équipements sont déjà largement adoptés par les scolaires, les centres de loisirs et les familles.

En accès libre, ces espaces contribuent à lutter contre la sédentarité, encouragent l'activité physique et renforcent la convivialité dans les quartiers et villages. Véritables lieux de vie, ils participent durablement à l'amélioration de la qualité de vie.

Ce programme représente un investissement global de plus de 350 000 euros, financé par la commune avec le soutien du Département et de l'État.

Lieu	Type d'installation	Coût	Financement
<b>Pont de Crau</b>	Aire de jeux	114 720 €	50 % Ville – 50% Département
<b>Raphèle</b>	City Stade	85 000 €	30 % Ville – 70 % Département
<b>Moulès</b>	City Stade	83 000 €	30 % Ville – 70 % Département
<b>Salin-de-Giraud</b>	City Stade	70 120 €	20 % Ville – 54 % Département – 26 % Etat

### *Focus sur l'aire de jeux de pont de Crau*

L'aire de jeux de Pont de Crau a été inaugurée le 19 juillet 2024 et immédiatement adoptée par les enfants. L'espace de 342 m<sup>2</sup> compte 48 agrès, balançoires et jeux à ressort à disposition des enfants de 2 à 12 ans. Les agrès sont en bois de robinier et le sol en copeaux permet l'évacuation de l'eau.

En janvier 2025, **15 arbres ont été plantés, qui apporteront de l'ombre et de la fraîcheur sur l'aire de jeux.**



## Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Le PEDT d'Arles a été adopté par le conseil municipal fin 2023 pour la période 2024-2027. Il repose sur une convention tripartite entre la Ville d'Arles, l'Education Nationale et la caisse d'Allocation Familiale. Ce PEDT fixe les grandes orientations en matière éducative et l'ambition municipale pour la jeunesse arlésienne, et apporte une contribution financière supplémentaire de la Caisse d'Allocations familiales. Il offre un cadre unique qui permet une meilleure coordination et complémentarité des activités périscolaires et extrascolaires.

### Chiffres clés :

39 écoles, 4 651 élèves, (1726 élèves en maternelle, 2 925 élèves en élémentaire)

### Trois axes stratégiques :

#### Favoriser l'apprentissage de la lecture, savoir théorique fondamental

Renforcer l'accessibilité aux livres  
 Accompagner l'apprentissage de la lecture  
 Stimuler l'oralité des enfants de maternelle. Il s'agit d'un acquis préalable indispensable à la maîtrise de la lecture et de l'écriture

#### Accompagner les enfants tout au long de leur scolarité

Apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble dès le plus jeune âge  
 Accompagner le jeune dans la sécurité et celle des autres  
 Développer l'inclusion de tous les enfants malgré leurs spécificités et handicaps, avec la mise en place du Pôle Appui

#### Accompagner, soutenir et éclairer la jeunesse arlésienne

Soutenir les initiatives des établissements scolaires et des partenaires  
 Anticiper le décrochage scolaire  
 Stimuler l'accompagnement des jeunes

### Actions réalisées en 2024 :

- **Extension du temps périscolaire dans 10 nouvelles écoles de la ville.**

10 écoles supplémentaires ont bénéficié de l'expérimentation d'extension des horaires du périscolaire à la rentrée 2024. Ce dispositif sera étendu à l'ensemble des 39 écoles de la commune à la rentrée 2025. Les horaires d'accueil du périscolaire ont été étendus : de 7h50 à 8h30 le matin et 16h30 à 17h30 l'après-midi, elles sont maintenant de 7h30 à 8h30 le matin et 16h30 à 18h l'après-midi, permettant plus de flexibilité aux familles.

- **Création d'un groupe de travail dédié à la réussite éducative :** Ce groupe de travail créé en 2024 travaille notamment sur les dispositifs d'accompagnement scolaire pour mieux répondre aux besoins des familles
- **Favoriser la lecture :** Mise en place de coins lecture dans toutes les écoles en partenariat avec la médiathèque

## Cahier Ressources



Le **Cahier Ressources** de la ville d'Arles recense **plus de 100 activités** qui sont proposées aux enseignants pour leurs classes par les services de la Ville, des associations, des institutions culturelles, dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, le développement durable, le territoire, la citoyenneté, etc... La version 2024 du Cahier Ressources a été présentée le 11 septembre 2024 à l'école Benoit-Frank de Trinquetaille dans le cadre d'un forum ouvert aux enseignants pour découvrir les activités proposées et rencontrer les structures et associations prestataires.

### Le Cahier Ressources, comment ça fonctionne ?

- Chaque enseignant choisit jusqu'à 3 propositions en lien avec le programme, le projet qu'il veut développer dans sa classe.
- Une commission d'attribution (composée d'agents du service des Ecoles de la Ville et de l'Inspection de l'Education nationale) vérifie la pertinence des demandes et valide les propositions.
- L'activité est mise en place dans la classe. La ville d'Arles prend en charge tous les déplacements de toutes les classes.
- Budget annuel de 300 000 euros environ au Cahier Ressources.

## Un permis Internet pour 200 élèves de CM2

En 2024, **200 élèves de CM2** issus de **14 écoles** arlésiennes ont été sensibilisés aux usages responsables et sécurisés d'Internet. Cette formation a été dispensée par le délégué cohésion police-population du commissariat d'Arles, avec une attention particulière portée aux dangers liés aux réseaux sociaux.

À l'issue d'un quiz de 10 questions validant leurs acquis, les élèves ont reçu leur « permis Internet » lors d'une cérémonie organisée le 11 juin 2024.



## Antenne universitaire

Nouvelle convention 2024-2029 entre la Ville et amU

Mise à disposition gratuite des locaux à disposition de l'amU

Contribution annuelle de la Ville de 256 000 euros

Personnel de la ville dédié au suivi administratif des formations

L'antenne universitaire d'Arles est une extension de l'Aix-Marseille Université (amU), l'une des plus grandes universités de France. Elle assure des formations de la licence au master, dans les domaines du droit, de la gestion, de la culture et du patrimoine. L'IUT propose deux BUT : Informatique et métiers du multimédia.

### Actions mises en place en 2024-2025 :

- Dématérialisation des informations aux étudiants.
- Libération d'espaces de travail supplémentaire afin que les étudiants puissent travailler dans le silence ou en groupe.
- Installation de QR code au sein de la bibliothèque universitaire pour l'accès facilité aux ressources de l'amU.
- Communications par des affiches sur le suivi psychologique proposé aux étudiants.
- Délocalisation des examens pour les étudiants empêchés sur le site d'Arles au lieu d'Aix ou Marseille.
- Délocalisation sur l'antenne universitaire d'Arles de l'examen terminal du DAEU A pour éviter le déplacement à Marseille aux étudiants.
- Accès des étudiants au restaurant municipal à des tarifs CROUS pour se restaurer de manière équilibrée.
- Suppression des goodies en plastique

## Médiation et service éducatif

Au sein du Service Patrimoine, le Pôle Publics et Médiation développe une politique des publics afin de sensibiliser la population – habitants, scolaires, personnes en situation d'accompagnement social – à la richesse patrimoniale exceptionnelle de la ville.

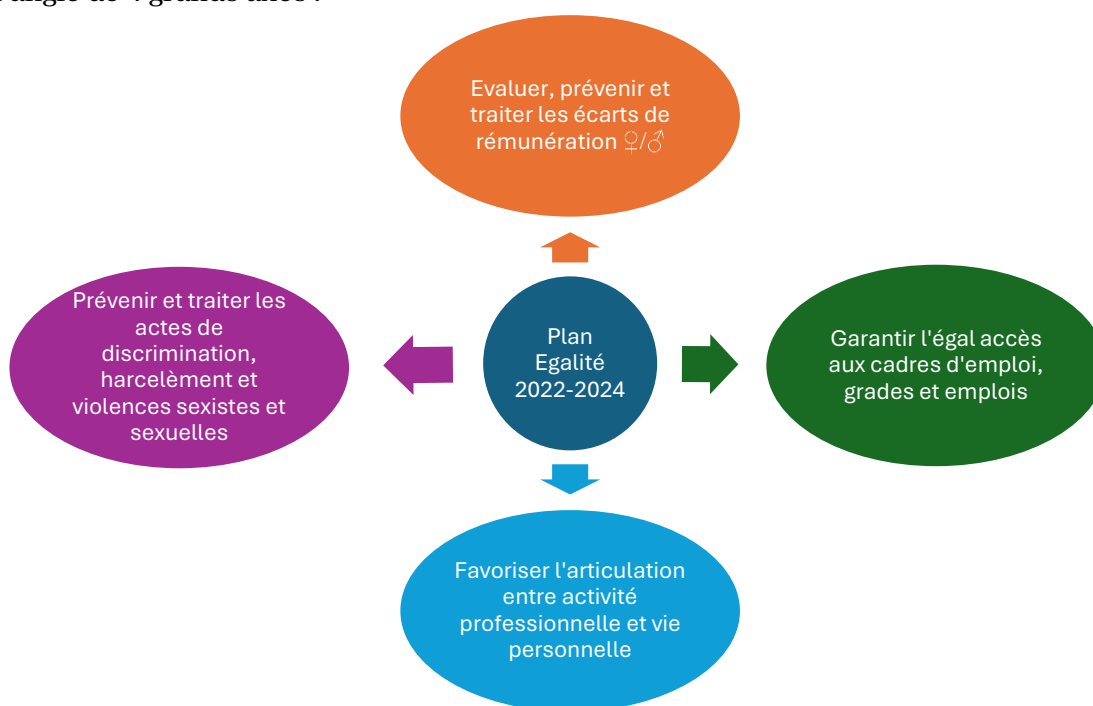
Chaque année, environ 1350 élèves bénéficient de programmes pédagogiques adaptés à chaque cycle, de la maternelle au lycée. En parallèle, l'équipe de médiatrices conçoit et anime des formats innovants :

- Visites guidées et visites flash
- Visites-spectacles et dispositifs hybrides
- Programmes thématiques destinés à des publics spécifiques, favorisant l'inclusion culturelle.

## Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

En 2024, la Ville comptait **1176 agents** permanents, dont 53 % de femmes et 47 % d'hommes (au niveau national, taux de féminisation est de 61 %). Ce chiffre est comparable dans les trois catégories d'emploi de la fonction publique (catégorie A, B et C), avec respectivement un taux de féminisation de 51 %, 49% et 54 % en catégorie A, B et C. Cependant, de très fortes variations sont observées entre les filières, certaines très féminisées (sociale, administrative) et d'autres très masculines (technique, sportive).

Le **plan relatif à l'égalité professionnelle pour les années 2022-2024** a défini la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés entre les femmes et les hommes, sous l'angle de 4 grands axes :



Ces axes ont donné lieu à **40 actions** avec pour objectifs :

- Recrutement et promotion équitables, avec la mise en place de processus de recrutement basés sur les compétences et la sensibilisation des responsables des recrutements pour éliminer les biais inconscients.
- Mise en place de critères objectifs pour les promotions internes, afin de garantir l'égalité des chances pour tous les agents.
- Une meilleure sensibilisation de tous les agents, avec des sessions de formation portant sur l'égalité professionnelle afin de renforcer la compréhension des enjeux et des bonnes pratiques en matière d'égalité.

## Lac du parc des ateliers

Le projet de création d'une conduite d'eau à partir du canal du Vigueirat vers le lac du parc des Ateliers pour maintenir son niveau permettra de réaliser d'importantes économies d'eau. Ce projet est réalisé dans le cadre de la réhabilitation du chemin des Minimes. Le poste source électrique et les unités de pompages seront installées prochainement pour une mise en service prévue en 2026.



## Qualité de l'eau sur le littoral

La qualité des eaux de baignade est déterminée sur la base de résultats d'analyses sur des échantillons prélevés en un point de surveillance défini par l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux plages sont suivies sur le territoire : les plages de Beauduc et Piémanson. En 2024, comme les trois années précédentes, la qualité de l'eau a été excellente. Les résultats de ce suivi sont librement consultables sur le site [baignades.sante.gouv](https://baignades.sante.gouv.fr)



Plage de Piémanson

## Vers une gestion économe de l'énergie au niveau de la commune

### Le patrimoine immobilier de la Ville

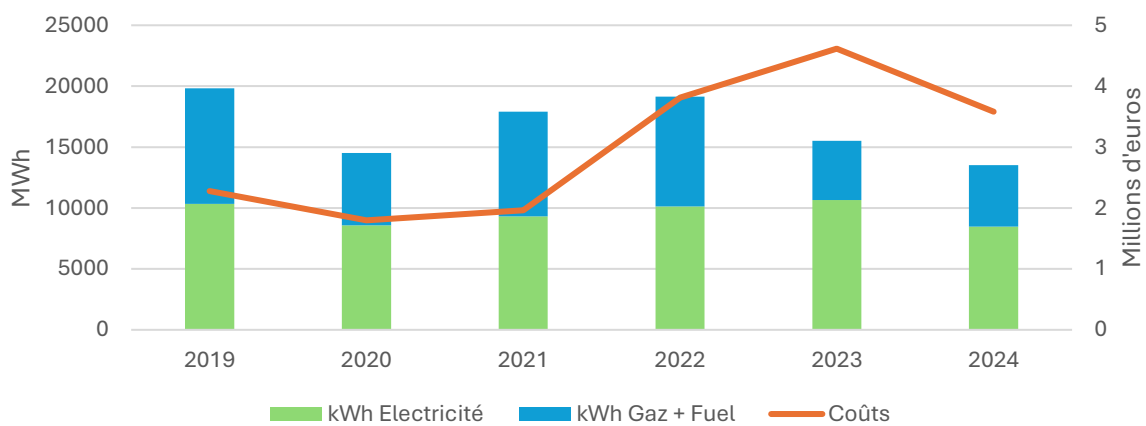
350 bâtiments – 260 000 m<sup>2</sup>

13.5 GWh (électricité, gaz et fuel) consommés

3.6 millions d'euros de facture énergétique

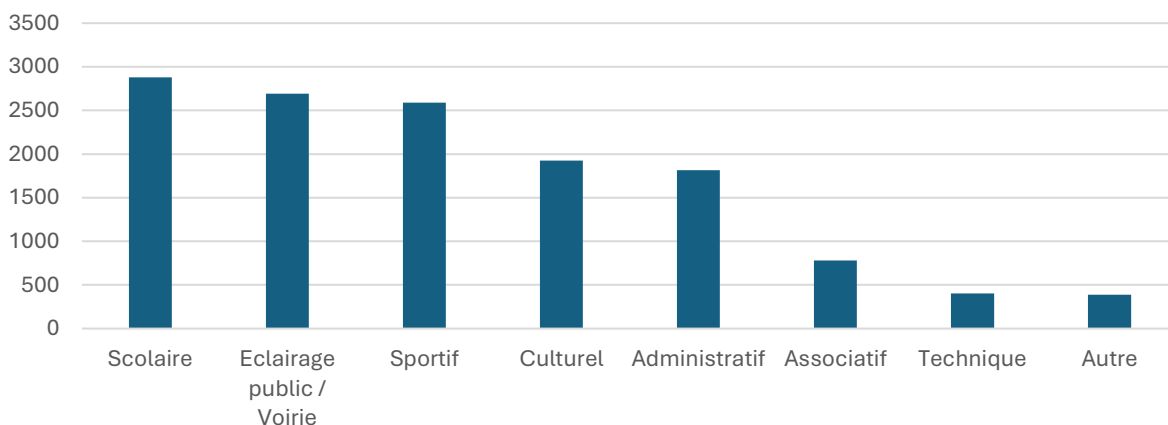
350 k€ de travaux de modernisation du bâti

Evolution des consommations et coûts de l'énergie



Depuis 2022, la Ville a mis en place un plan de sobriété énergétique. Les consommations d'énergie ont été diminuées d'environ 30 % depuis 2022 et de 13 % par rapport à 2023. En 2023, la hausse des coûts de l'énergie avait entraîné une hausse de la facture globale malgré la baisse des volumes énergétiques consommés. En 2024, les coûts de l'énergie ayant baissé, les coûts redeviennent équivalents à ceux de 2022 (3.5 millions d'euros).

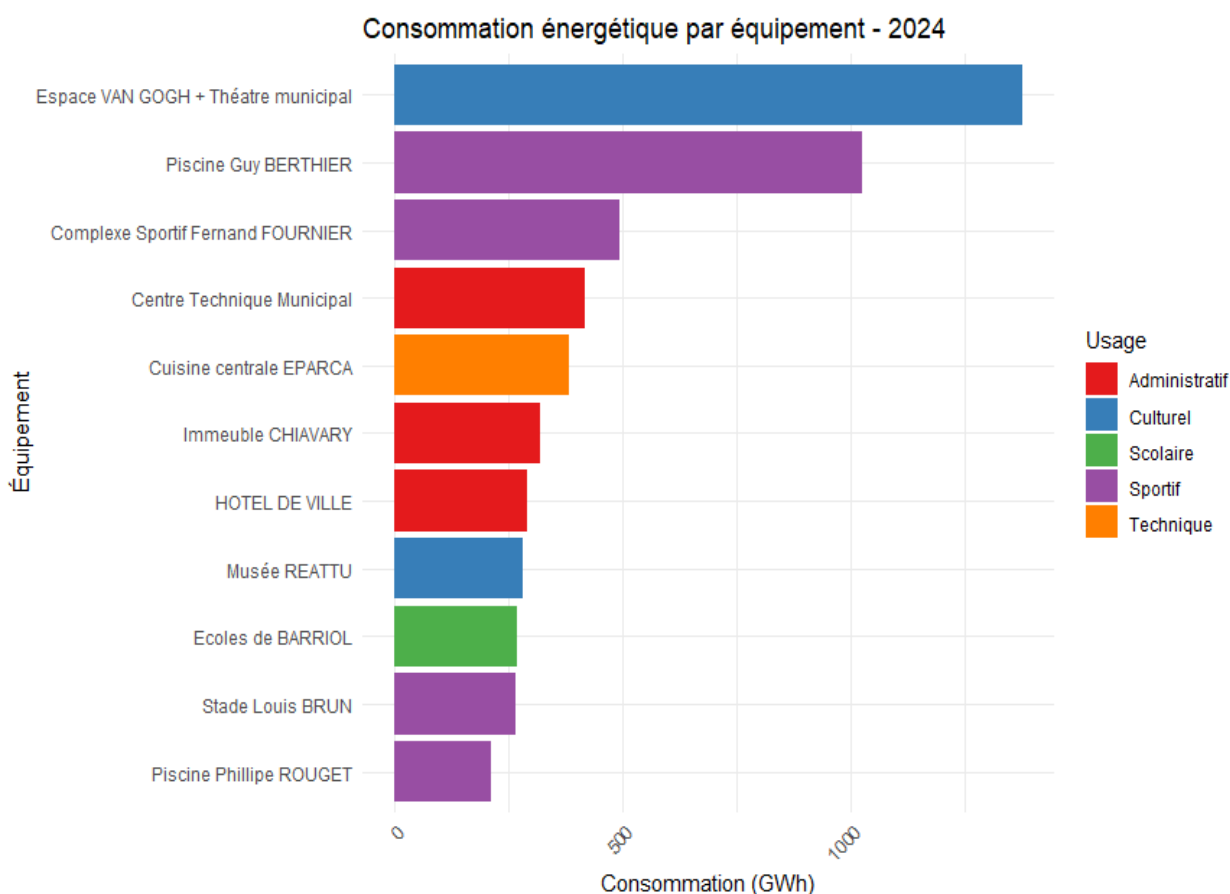
Consommations énergétiques 2024 par type de bâtiment (MWh)



Les bâtiments scolaires représentent la plus grande proportion de la consommation énergétique de la Ville ( %), suivis de près par l'éclairage public (20 %) et les infrastructures sportives (19.2 %). Il est à noter que les consommations des locaux à usage associatif représentent 5.8 % des consommations globales de la commune. Ces coûts sont pris en charge par la commune, qui apporte ainsi son appui à la vie associative locale.

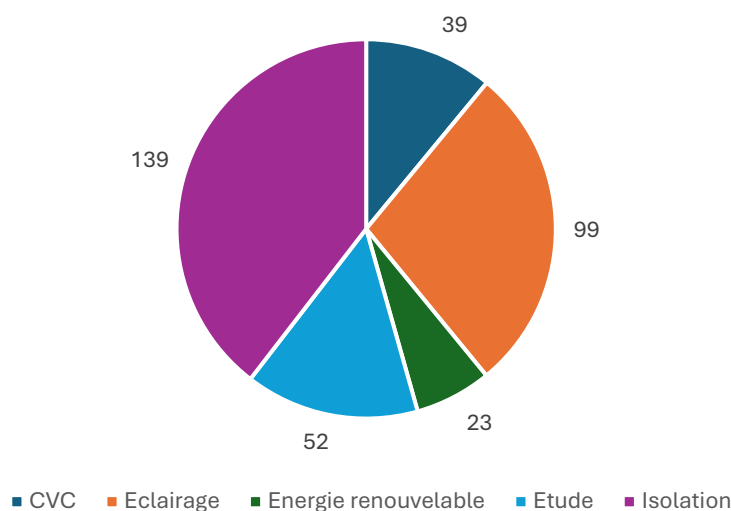
Les 11 bâtiments les plus consommateurs en énergie représentent plus de la moitié de la consommation annuelle globale des bâtiments communaux. **L'ensemble formé par l'espace Van Gogh (médiathèque, antenne universitaire, espace d'expositions et théâtre municipal) est le bâtiment le plus consommateur de la Ville.** Il regroupe de nombreuses activités et a fait l'objet en 2024 de la **mise en place d'une régulation sur le réseau de chauffage et d'une modernisation de la régulation des centrales de traitement d'air** dans un objectif de **sobriété énergétique**.

Les infrastructures sportives sont fortement consommatrices par leur nature, ainsi que les bâtiments regroupant les activités administratives.



## Les travaux réalisés en 2024 sur le patrimoine municipal

Travaux bâtiments 2024 (k€)



En 2024, la majorité des 351 000 euros de travaux sur le patrimoine bâti de la commune se sont concentrés sur **l'isolation thermique des bâtiments**, avec le remplacement de menuiseries dans les écoles Claire Fontaine, Plan du Bourg, Pauline Kergomard, Gimeaux, Carletti et le gymnase véronique Angevin. Un **relamping LED** a été entrepris dans les structures sportives et scolaires : Ecoles Brassens camus et Montmajour, gymnases de Salin de Giraud, Véronique Angelin et Complexe Fournier.

Divers travaux de CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) ont également été entrepris, ainsi que le **déploiement d'énergies renouvelables**. 52 000 euros ont été consacrés à la **réalisation d'études d'audit énergétique** sur un ensemble de bâtiments municipaux. Une étude (23 000 euros) a évalué la faisabilité de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école Carletti de Mas Thibert, pour des travaux prévus en 2025.

### **Sensibilisation des agents à la sobriété énergétique**

Dans le cadre de son plan de sobriété, la Ville cherche à ajuster au mieux les consignes de chauffage dans les bâtiments communaux. Depuis 2023, la température de consigne a été abaissée de 1°C dans les bâtiments, passant de 20 °C à 19°C. Pour les sites sportifs, gros consommateurs en énergie, les consignes sont adaptées au cas par cas, en tenant compte des sports pratiqués et du ressenti des utilisateurs.

Les agents ont été sensibilisés aux bonnes pratiques en termes d'économies d'énergie :

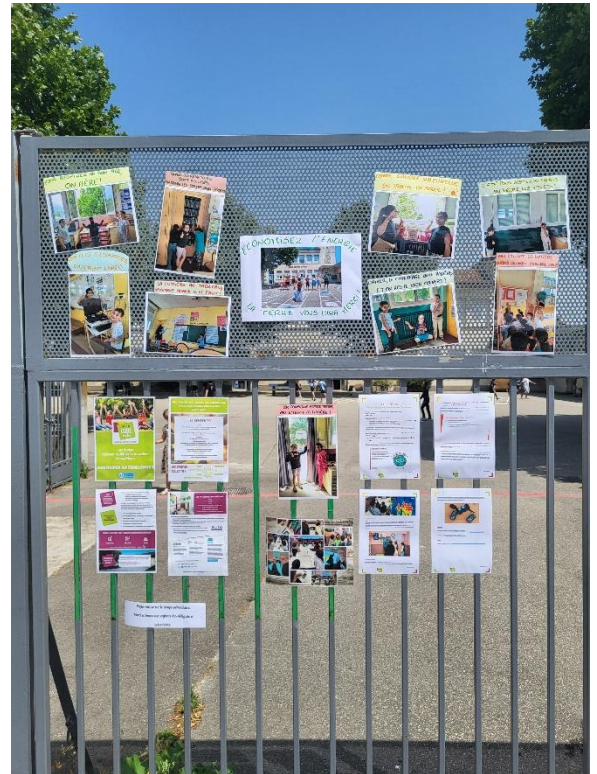
- Couper le chauffage lors de l'aération ou en cas d'absence prolongée du bureau
- Ne pas allumer les climatiseurs tant que la température intérieure est inférieure à 26 °C
- Ne pas laisser la lumière allumée lorsque la luminosité extérieure est suffisante
- Débrancher l'ensemble des appareils électriques en cas d'absence de plus de 48 h

## Projet CUBE ECOLE

Le projet « CUBE.Ecoles » a mobilisé 6 écoles arlésiennes lors de l'année scolaire 2024-2025. Il vise à rendre les élèves acteurs dans la réduction de consommation d'énergie de leur établissement avec le soutien du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et des services techniques de la commune.

Cette approche ludique et globale permet de :

- Réduire la consommation énergétique des **écoles**
- Mobiliser les occupants sur **les bons usages**
- Mobiliser les agents techniques sur **les bons réglages** et anticiper **les travaux**
- **Éduquer** et s'éduquer aux économies d'énergie.



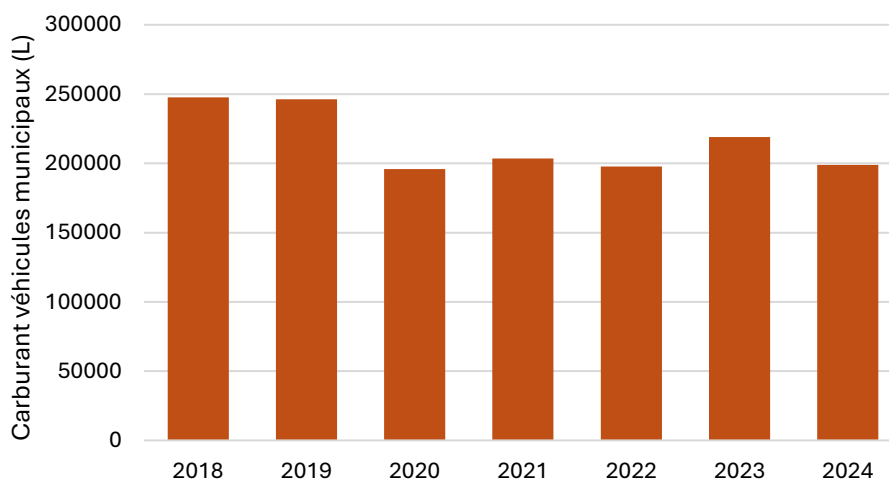
## Modernisation de la flotte de véhicules municipaux

À la suite de l'acquisition de 8 véhicules électriques en 2023 pour un montant de 100 000 euros, la Ville a poursuivi la modernisation de sa flotte de véhicules municipaux. 3 scooters électriques ont été mis à disposition en 2024 et 4 véhicules utilitaires neuf à essence ont été acquis.

Deux nouveaux camions frigorifiques de 3,5 T ont également été mis à disposition de la restauration collective. Ils permettront d'assurer 4 des 6 tournées quotidiennes depuis la cuisine centrale située en zone nord. Tous les jours, ceux-ci livrent les 39 cantines d'Arles, mais aussi les crèches, le foyer Morizot pour les personnes âgées, le restaurant municipal et en période de vacances, les centres de loisirs. Un véhicule de plus petite taille est réservé aux livraisons dans le centre ancien.



Consommation annuelle de carburant 2024



Sur les cinq dernières années, la consommation en carburant de la flotte de véhicules municipaux est stable. L'électrification progressive et programmée des véhicules permettra de réduire la consommation dans les années futures, ainsi que l'émission de particules polluantes et gaz à effet de serre.

## Lever les freins à l'emploi via le relai petite enfance

Dans l'objectif d'accompagner les familles dans leur insertion professionnelle, l'accueil des enfants de moins de trois ans en structure de petite enfance est favorisé. En 2024, une éducatrice de jeunes enfants a été embauchée au Relai Petite Enfance pour accompagner les familles. 20 familles ont été orientées vers ce service et 16 accompagnements mis en place. Sur les 8 places d'accueil trouvées, 100 % des mères concernées sont en processus de retour à l'emploi.

Cette action a été financée par la CAF via la Convention Territoriale Globale à hauteur de 21 000 euros.

## Bus de l'entrepreneuriat

En juillet 2024, la Ville a signé une convention d'une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable trois fois, avec le « Réseau Initiative Pays d'Arles » pour développer l'itinérance du **Bus de L'Entrepreneuriat Pour Tous** et ainsi organiser des présences régulières dans les **Quartiers Politique de la Ville (QPV)**. Il s'agira ainsi de détecter, informer et orienter les porteurs de projets et de rendre plus accessible l'offre de services proposés par les acteurs du territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, mis en œuvre par la Banque Publique d'Investissement France, qui vise à **renforcer la dynamique entrepreneuriale des quartiers prioritaires de la Ville**.

Il s'agira ainsi de détecter, informer et orienter les porteurs de projets et de rendre plus accessible l'offre de services proposés par les acteurs du territoire.

## Politique RH de la Ville

**La mise en conformité du temps de travail des agents municipaux** a été l'occasion de prendre en compte des réalités de terrain et des logiques propres à certains services. Cette démarche a aussi été l'occasion de mener une réflexion partagée en matière de fonctionnement, d'organisation et d'efficacité des services, avec pour objectifs d'améliorer le service public rendu aux usagers arlésiens, tout en prenant en compte l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, sans remise en cause de la semaine de quatre jours et en maintenant les régimes de sujétions existants. Cette réflexion sur le temps de travail a été renforcée par la mise en œuvre d'une charte de mobilité, avec pour objectif de disposer de règles transparentes dans le cadre des recrutements internes et des repositionnements médicaux et ainsi renforcer les perspectives d'évolution professionnelle des agents.

### Un protocole d'accord de continuité de service

Afin de garantir à la fois le **droit de grève** des agents municipaux et d'assurer **la continuité des services publics**, la collectivité et le CCAS se sont engagé, en 2023, dans une concertation visant à la mise en place d'un protocole d'accord avec les partenaires sociaux. Le protocole a été mis en œuvre à compter de septembre 2024.

### Formation des agents

Le recrutement en juillet 2024 d'une Formatrice Interne et Référente Pédagogique au sein du Pôle Formation de la DRH a permis de lancer un programme ambitieux en direction de nos agents, notamment dans l'acquisition des compétences informatiques et bureautiques. Entre septembre 2024 et juin 2024, 64 sessions de formation interne en bureautique ont été organisés et ont accueilli 400 agents.

La mise en place du nouveau logiciel de gestion des temps Chronos a été l'occasion d'accompagner les agents et les directions dans la prise en main de l'outil par le biais de 13 sessions et 6 webinaires pour un total de près de 1000 agents formés.

Au-delà de la formation interne, des sessions spécifiques ont été organisés en « intra », en partenariat avec le CNFPT, portant en particulier sur l'accueil des usagers (11 agents formés), la prévention des propos et comportements sexistes au travail (34 agents), l'animation de la pause méridienne au sein des écoles (59 agents) et la prévention des violences sexistes et sexuelles (35 agents).



### Gestion des heures supplémentaires

En 2024, le Conseil Municipal a voté une délibération permettant l'octroi d'heures supplémentaires à l'ensemble des agents relevant d'un cadre d'emploi de catégorie B, rendu possible par une évolution réglementaire, dans le respect des garanties minimales prévues par le Code du Travail. Jusqu'alors, au sein de la Ville d'Arles, les agents de catégorie B dont l'indice brut était supérieur à 380 n'avaient pas la possibilité de réaliser des travaux en dehors de leur cycle de travail, rémunérés en heures supplémentaires (I.H.T.S). La mise en place de cette évolution a permis de mieux rémunérer les agents concernés.

Un travail de la DRH en partenariat avec la Direction de Prévention, de la Réglementation et de la Sécurité, fin 2024, a permis de mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le nouveau système de régime indemnitaire prévu par les textes pour les agents de la filière police municipale : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE). Ce nouveau régime indemnitaire a permis, à partir d'avril 2025, de mieux prendre en compte les fonctions d'encadrement réalisés par les chefs de brigade et de pôle.

#### Pouvoir d'achat des agents

Le chantier « **pouvoir d'achat** » 2024 a abouti à une augmentation de la prime de fin d'année (+3%) et de la valeur faciale du ticket restaurant (de 6 à 8 €). Ces mesures, estimées au total à **4,1 millions d'euros** ont permis aux agents de la Ville et du CCAS de bénéficier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le chantier « **résorption de l'emploi précaire** » a permis de revoir les situations de plus de cinquante agents qui étaient auparavant sur des contrats de date à date. Les agents concernés ont été stagiairisés dans l'optique d'acquérir le statut de fonctionnaire ou se sont vus proposés un contrat à durée déterminée.

## Modernisation des infrastructures de la Ville

En 2024, de nombreux travaux ont eu lieu pour moderniser et améliorer les infrastructures de la Ville, en prenant en compte les enjeux du développement durable : végétalisation, désimperméabilisation et favorisation des mobilités douces

**710 km de voiries**  
Deux fois plus que la moyenne des communes de 50 000 habitants



### **Travaux Cavalerie : 3.2 millions d'euros**

Réaménagement du quartier de la Cavalerie

Mai 2023-mars 2024

Réfection et mise en valeur des deux tours de la Cavalerie et des rues du 4 septembre, Amédée Pichot, Voltaire, Léon Blum et Cavalerie

Restauration de la fontaine Amédée Pichot

Plantation de 35 tilleuls

Piétonisation de la rue de la Cavalerie

### **Entrée de ville et parking Chabourlet**

1.95 millions d'euros

Création de stationnement en entrée de ville

Création de bandes cyclables

Eclairage public à LED

Plantation de 32 micocouliers et 100 lauriers roses  
parterre de fleurs : Ciste, lavande, sauge, etc



### **Giratoire Lamartine**

170 000 euros

Réaménagement en continuité des travaux de la Cavalerie

Démolition de l'ancienne fontaine

Installation de l'œuvre Vernet

Désimperméabilisation



**Chemin des Minimes**

900 000 euros

Février à juin 2024

Réaménagement de la voie le long du canal de Craponne

100 % mobilités douces (piéton + vélo)

Eclairage public à LED

Désimperméabilisation

**Chemin de Servannes (Pont de Crau)**

900 000 euros

Octobre 2023 à juin 2024

Sécurisation du chemin entre le carrefour avec la route d'Eyguières jusqu'au croisement du chemin de l'Ormeau

Création d'une chaussée partagée voiture/cycliste de type « Chaucidou »

Création d'un réseau d'eau pluviale



**Chemin de Bellombre (Raphèle)**

580000 euros

Janvier à juillet 2024

Sécurisation du chemin jusqu'au croisement du chemin de Servannes

Création d'une piste cyclable

Création d'un réseau d'eau pluviale

### **Cimetière Mas-Thibert**

770 000 euros

Avril à juin 2024

Extension du cimetière et sécurisation deux voies d'accès

Création de 162 placements supplémentaires

Aménagement du réseau d'eau pluviale

Mise en place de fontaine et mobilier urbain

Désimperméabilisation



### **Avenue Victor Hugo**

1.95 million d'euros

Année 2024

Embellissement et rétrécissement chaussée entre ENSP et carrefour de la Croisière

Création d'une piste cyclable

Reprise des cheminements piétons

Pose de mobilier urbain

Plantation de 20 micocouliers

## **Bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)**

Après l'installation de **7 nouvelles bornes IRVE** en 2023, une étude est en cours avec Vinci Energie pour identifier de nouveaux sites à équiper (environ 20 bornes IRVE supplémentaires).

## **Plan vélo : Favoriser les déplacements doux**

Pistes cyclables

2022 : 122 km

2023 : + 15 km

2024 : + 4.2 km

En 2022, la commune d'Arles possédait 122 km de voies douces en ville et en zone rurale (pistes cyclables, bandes sur chaussée ou trottoir, voies vertes). Elles ont été aménagées par la ville et le département.

La commune a poursuivi son **programme d'aménagement de parcours cyclables**. Elle a mis en

place une coordination avec le département et la communauté d'agglomération ACCM, afin d'élaborer un **maillage territorial cyclable** dont l'objectif est de créer des liaisons inter-quartiers mais aussi vers les hameaux.

## Projet pôle d'échange multimodal

Un pôle d'échange multimodal (PEM) est un espace ou une infrastructure qui permet de faciliter les correspondances entre différents modes de transport. Il est conçu pour rendre les déplacements plus fluides, efficaces et accessibles, notamment dans une logique de mobilité durable.

Face aux enjeux majeurs liés au développement de la gare d'Arles, plusieurs partenaires — la Ville d'Arles, l'Agglomération ACCM, SNCF Gares & Connexions, SNCF Immobilier et la Région Sud — se sont engagés dans un **projet global de réaménagement du Pôle d'Échange Multimodal (PEM)**, formalisé par un protocole d'intention signé en 2021.

### Actions réalisées en 2024.:

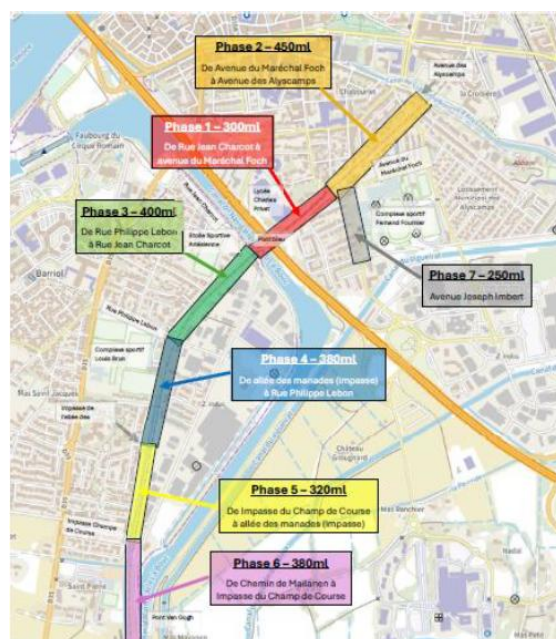
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la requalification du bâtiment voyageur, déjà financée.
- La gare d'Arles est identifiée comme point d'arrêt prioritaire dans le Schéma Directeur National d'Accessibilité.
- Des travaux d'accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite sont programmés en 2025, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions.

## Une future voie verte à l'étude

En 2024, la Ville a fait l'acquisition auprès de la SNCF de l'ancienne voie ferrée entre le site des Alyscamps et le pont Van Gogh, dans l'objectif de l'aménager en voie verte qui reliera les quartiers Barriol, Semestre, Plan du Bourg, Alyscamps et le centre-ville.

Les **2,3 km de la voie verte** seront équipés d'une piste cyclable bi-directionnelle et d'un cheminement pour piéton. Une **noue d'espaces verts et la plantation d'arbres** amèneront de l'ombre et de la fraîcheur tout au long du tracé.

Les travaux commenceront en 2025 pour un budget estimé de **4.5 millions d'euros**.



## Pôle d'Appui Ressources Inclusion Handicap (PARIH)

Le Pôle d'Appui Ressources Inclusion Handicap (PARIH) a trois objectifs :



- Informer et accompagner les familles ayant des enfants en situation de handicap
- Sensibiliser, former et accompagner les professionnels intervenant auprès de ces enfants
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs en animant un réseau sur le champ du handicap

Ce dispositif est à destination **des enfants de 0 à 17 ans et aux professionnels qui les accompagnent** (personnels de crèches, périscolaire, etc.)

En 2024, plus de **80 agents de la Ville ont été formés et 35 familles accompagnées** pour permettre et favoriser un accueil inclusif.

Mobiliser tous les moyens pour que chaque enfant se sente bien accueilli à l'école, c'est l'objectif du travail mené par le référent inclusion au sein du service des Ecoles de la ville d'Arles.

En complément du PARIH, la Ville a recruté à la rentrée 2024 un **réfèrent inclusion** dans les écoles. Cyriel Vialia, psychomotricien, intervient sur le temps périscolaire pour les **enfants à besoin éducatif particulier et notamment en situation de handicap**.

Le référent inclusion propose ensuite des solutions, toujours en accord avec les parents, pour résoudre le problème. *“Ce sont souvent des mises en place très simples, comme par exemple installer un petit espace pour un enfant qui supporte mal le bruit et a besoin de s'isoler de temps en temps. Ou encore sensibiliser les agents qui sont amenés à le côtoyer.”*

**Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap (P.A.R.I.H)**

Le P.A.R.I.H œuvre pour l'inclusion et l'épanouissement des enfants en situation de handicap de 0 à 17 ans (avec ou sans notification MDPH).

- Accompagner, informer et soutenir les familles
- Sensibiliser, former, accompagner les professionnels accueillant des enfants à besoins spécifiques.
- Mettre en relation l'ensemble des partenaires ( familles, structures petite enfance, établissements scolaires, loisirs, professionnelles du secteur médico-social et sanitaire) afin de renforcer les collaborations et mener des actions communes

**Permanence familles**  
mardi matin et mercredi matin  
au CCAS sur RDV.  
06.35.45.37.06  
parih@ville-arles.fr

ARLES Ville d'Arles  
CCAS Centre Communale d'Action Sociale VILLE D'ARLES

## Inclusion numérique

L'illectronisme concerne les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui rencontrent des difficultés dans l'usage des outils numériques. Ce phénomène pousse à renoncer aux usages complexes du numérique, notamment les démarches administratives en ligne, et expose davantage aux risques tels que les arnaques, le piratage ou la désinformation.

La Ville présente un **indice de fragilité numérique de 6.6**, supérieur à l'indice moyen du département (5,5). À Arles, en 2024, trois conseillers numériques ont été mobilisés pour accompagner les publics en difficulté : au CCAS, à la CLCV et à la Verrerie. Ces postes ont été financés par l'État dans le cadre du programme « France Numérique Ensemble », visant à réduire les inégalités d'accès au numérique. Les conseillers numériques ont trois missions principales : **Soutenir** les usagers dans leur utilisation quotidienne du numérique, **sensibiliser** aux usages citoyens et critiques, **autonomiser** les usagers.

Les profils des usagers sont variés, avec une majorité de personnes âgées et de personnes sans emploi et peu ou non diplômés.

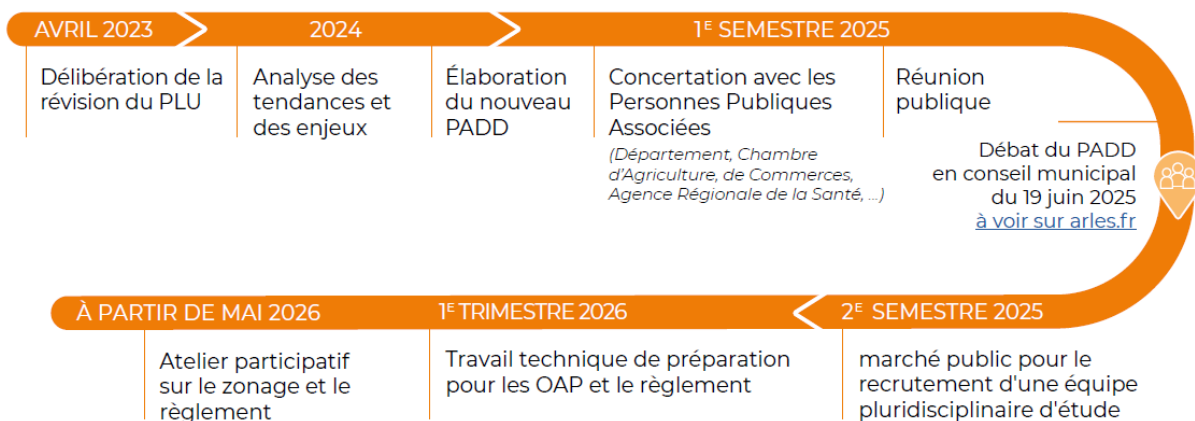
### Actions réalisées en 2024 :

- Permanences individuelles : Plus de 2000 accompagnements sur l'année
- Permanences via le fraternibus du Secours Catholique : Accompagnement dans les hameaux et mise à disposition de matériel informatique
- Ateliers collectifs : 102 ateliers collectifs organisés

## Les documents de planification au service du développement durable

La commune s’est engagée dans la **révision générale du Plan Local d’Urbanisme (PLU)** par délibération du 13 avril 2023 pour trois raisons majeures : l’inadaptation du PLU en vigueur aux nouveaux enjeux du territoire, la nécessité d’intégrer les évolutions législatives et réglementaires (loi Climat, loi ENR…) et la volonté municipale d’adopter une nouvelle vision de l’aménagement, tenant compte de la **qualité urbaine et architecturale, du changement climatique et du cadre de vie.**

### Calendrier



Pièce maîtresse du PLU, le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit inscrire les objectifs urbains du territoire communal à l’horizon 2040. Il concerne différents domaines : l’habitat, les transports, les déplacements, l’emploi, l’activité économique, les équipements, les espaces naturels et agricoles.

En 2024, la Ville a initié le travail pour **l’élaboration du nouveau PADD** qui sera présenté en 2025 via une réunion publique et débattu en conseil municipal. Plusieurs ateliers d’élus se sont tenus pour définir les orientations du nouveau projet de développement et d’aménagement de la commune. A partir du travail préalablement réalisé d’analyse des grandes tendances et dynamiques du territoire, il a notamment été proposé de faire émerger le projet politique et les objectifs d’aménagement et d’urbanisme à travers une séance d’ateliers prospectifs qui s’est déroulé le 28 juin 2024. Les travaux, réunissant élus et techniciens, se sont organisés autour de 4 ateliers portant sur les thématiques suivantes :

- Démographie, attractivité et économie
- Stratégie d’aménagement et modèle de développement
- Ville des courtes distances et centralités de quartier
- Réchauffement climatique, montée des eaux, ressources et résilience

Pour garantir un cadre de vie de qualité aux habitants de la commune, les élus portent une ambition forte d’adaptation au changement climatique basée sur :

- un modèle de développement et d'organisation urbaine vertueux limitant les déplacements
- la lutte contre les îlots de chaleur en questionnant la place de l'eau et du végétal, en agissant sur les matériaux et en intégrant des solutions d'ombrages
- La transition énergétique par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et logements et le développement encadré des énergies renouvelables.

## L'AMI « + Fraicheur »

En 2023, la Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV PACA) a organisé une résidence d'architecte en partenariat avec la DRAC PACA et Agir pour le Vivant sur la thématique "Fraicheur de ville - Îlots de fraîcheur, stratégies de rafraîchissement urbain". Elle a permis d'identifier les axes d'aménagement destinés à lutter contre les îlots de chaleur urbain tout en tenant compte des enjeux de protection du patrimoine historique. Le bilan de cette résidence est consultable : lien vers rapport [Acclimatation\(s\)](#).

En 2024, la Ville a été lauréate avec quatre autres communes de l'appel à manifestation d'intérêt « **le + Fraicheur** » porté par la DRAC PACA pour soutenir l'émergence de projets d'aménagement innovants en faveur de l'adaptation des centres-villes protégés au changement climatique.

La candidature de la ville propose une **véritable stratégie globale de végétalisation et rafraîchissement des espaces publics** en centre ville. Plusieurs propositions et dispositifs visant à renforcer la place du végétal et de l'eau dans les espaces publics sont possibles à l'échelle globale du centre historique (plantation d'arbres, rues couvertes, treillis verticaux, continuités de pergolas, mise au jour et valorisation des canaux, pompage pour création de nouvelles fontaines, etc...) et sont mis en exergue dans la candidature.

Le projet se concentre aussi sur des espaces stratégiques, pertinents en termes d'échelle, pour développer une **approche bioclimatique globale** (végétalisation, eau, revêtement des sols, matériaux écoresponsables, gestion du stationnement, etc...). Un de ces secteurs est aujourd'hui clairement identifié comme espace prioritaire d'intervention dans le **Plan d'Investissement Pluriannuel de la commune**. Il s'agit des espaces publics à l'interface et au droit des deux monuments phares du cœur historique que sont l'amphithéâtre et le théâtre antique : le rond-point des Arènes, la place Bornier et la rue de la Calade.

L'îlot composé de l'esplanade Charles de Gaulle, parking des Lices et du canal de Craponne forme également un secteur pilote pour ce type de réflexion.

Ces périmètres de projet sont l'occasion d'initier des projets transversaux intégrant un volet spécifique de lutte contre la surchauffe urbaine tout en répondant aux problématiques de déplacement / stationnement / occupation / et d'usages rencontrées et tout en préservant la qualité des perspectives et du patrimoine bâti.

## Action cœur de ville

Lancé en 2018, le programme Action cœur de ville (ACV) est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement de leur territoire.

Cinq axes guident son action :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat.
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées.
- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.
- Constituer un socle de services dans chaque ville.

En février 2023, l'Etat a lancé l'Acte 2 du programme, dans lequel il élargit les périmètres d'action des villes, et fixe des objectifs de sobriété foncière, encourage la conversion de friches et les mobilités décarbonées.

Le **nouveau contrat Action Cœur de ville acte 2** de la Ville comporte désormais 54 actions pour un montant de travaux estimé à **44 millions d'euros HT**, dont l'aménagement du pôle multimodal de la Gare, l'aménagement de la halte fluviale, le plan vélo, la requalification de l'entrée nord de la ville (Avenue Stalingrad et Libération), la requalification de l'entrée sud (Zone Fourchon et avenue du Maréchal Lyautey), la lutte contre les îlots de chaleur en centre-ville.

Les nouvelles actions identifiées sont :

- La création, avec la Banque des territoires, d'une foncière commerciale permettant d'acquérir, dès 2025, des locaux commerciaux vacants et d'y installer des commerces en adéquation avec les attentes de la population qui vit la ville au quotidien.
- L'aménagement du Pôle d'échange multimodal dans le quartier de la gare (bâtiment voyageurs, gare routière et voiries adjacentes) et réorganisation des espaces de la place Lamartine à partir de 2025.
- L'aménagement de la halte fluviale dans le quartier de la gare, des parvis d'accueil et des espaces piétons (2024-2025).
- Le déploiement du plan vélo : réalisation des linéaires selon ordre de priorité.
- La requalification de l'entrée Nord de la ville (avenues Stalingrad et de la Libération) en intégrant une desserte de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à l'horizon 2028.
- La rénovation du complexe sportif Fernand-Fournier.
- La rénovation de la Bourse du Travail pour y relocaliser l'Office du Tourisme d'ici 2025.
- La création du Pôle de Services Publics 3, à l'espace Chiavary (études en 2024).

## Projet NPNRU : Requalification de Barriol



*Illustration du projet de requalification de Barriol*

Un quartier ouvert, où l'on circule plus aisément, plus verdoyant, où il fait bon vivre : ce sont les grands traits selon lesquels s'esquisse le **projet de rénovation de Barriol**. Porté par la communication d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, soutenu par l'Agence nationale de rénovation urbaine. En 2023, le programme de renouvellement urbain du quartier a été validé par l'**agence nationale du renouvellement urbain (ANRU)** pour un montant de **31 millions d'euros**. La ville a engagé les études pré-opérationnelles avec les objectifs suivants :

- désenclavement du quartier
- résidentialisation du parc de logements social en partenariat avec les bailleurs
- désimperméabilisation de nombreuses surfaces et leur végétalisation
- démolition de 219 logements
- construction de nouveaux logements en accession (239 logements)
- construction d'équipements publics (crèche et conservatoire de musique) sont également programmés pour participer au changement du quartier.

**La Maison du Projet**, installée dans le centre social Christian-Chèze, a été inaugurée le 13 novembre 2024. Le projet de rénovation y est expliqué en détail.

## Intégrer le développement durable dans la commande publique

Depuis 2022, la Ville intègre progressivement le développement durable aux différents domaines concernés par la **commande publique** : fournitures, travaux, études, énergie et carburants, etc. Les critères retenus portent sur les performances environnementales des entreprises, tant dans la production, transformation et distribution des fournitures que dans leur politique de transport.

### Un point sur la réglementation

**Loi AGECE** (n° 2020-105 du 10/02/2020) et décret n° 2021-254 :

► Obligation d'achats de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

**Loi Climat et Résilience** (n° 2021-1104 du 22/08/2021) :

► Renforce la prise en compte du développement durable dans la passation et l'exécution des marchés publics.

**Code de la commande publique** (Articles L2111-1, L2112-2, L2152-2, R2111-10, R2152-7, R2152-4)

► Intégration du développement durable dans les marchés publics des collectivités

L'acheteur public demande aux candidats de démontrer leurs engagements pour :

- Réduire la consommation d'énergie et d'eau
- Limiter les emballages et les déchets
- Favoriser le tri, le recyclage et la réutilisation
- Intégrer une dimension sociale (emploi de personnes en situation de handicap ou en insertion)
- Chauffeurs formés à l'éco-conduite et optimisation des livraisons
- Circuit court pour les denrées alimentaires
- Clauses d'insertion sociale pour les prestations de nettoyage

Ces engagements doivent être détaillés dans un mémoire technique à joindre à l'offre. Ce document devient contractuel une fois le marché attribué.

En 2024, la Ville a intégré dans ses marchés des clauses dites « **loi AGECE (article 58)** » qui prévoit l'obligation pour les acheteurs de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements d'acquiescer des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées notamment dans les marchés de fourniture et livraison de fournitures de bureau et d'équipements numériques.

Près de **50% des marchés publics notifiés en 2024 prévoyaient des clauses environnementales** et **60% prévoyaient des critères environnementaux** ou de développement durable. Et 50 % des marchés ont été attribués à des TPE/PME.

## Achats responsables parc informatique

L'achat responsable vise à sélectionner du matériel plus durable, réparable et respectueux de l'environnement. Cela peut inclure :

- Le choix **d'équipements labellisés écoresponsables et durables** : il s'agit de privilégier les équipements informatiques économes en énergie (labellisés Energy Star, TCO Certified) et issus d'une conception modulaire pour faciliter leur réparation et leur réutilisation.

L'indice de réparabilité est déployé depuis le 1er janvier 2021 sur plusieurs catégories de produit, dont les smartphones et ordinateurs portables, conformément à la loi AGEC de 2020.

## Stratégie numérique responsable

### Un point sur la réglementation

- La loi sur l'obsolescence programmée (2015), intégrée au Code de la consommation, interdit cette pratique qui vise à réduire délibérément la durée de vie des produits. Elle prévoit des sanctions pour les fabricants qui ne respectent pas cette interdiction et encourage la transparence sur la réparabilité des équipements.
- La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, 2020) vise à limiter le gaspillage des ressources, favoriser l'économie circulaire et renforcer l'éco-conception des produits numériques. Elle impose notamment des obligations aux fabricants et aux distributeurs pour allonger la durée de vie des équipements et favoriser le recyclage.
- La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique, 2021) cible spécifiquement l'impact du numérique en incitant les acteurs publics et privés à adopter des pratiques plus durables. Elle impose aux collectivités de définir une stratégie numérique responsable au 1er janvier 2025 et de sensibiliser le public aux bonnes pratiques.

### Actions mises en place dans le projet numérique responsable :

- Optimisation de la consommation énergétique des serveurs informatiques
- Mutualisation des services cloud
- Extinction automatique des appareils après un temps de veille défini
- Extinction des copieurs, ordinateurs de bureau, téléphones et bornes wifi après 19h  
Economie Annuelle 35 kWh
- Programme de dématérialisation des documents administratifs
  - Plan sur 15 ans
  - Allègement des documents numériques
  - Limiter les impressions inutiles
  - Privilégier les outils de travail collaboratifs (Office 365)

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques sobres
  - o Taille pièces jointes mails, envoi de liens
  - o Limiter streaming et vidéos en ligne
  - o Nettoyage régulier des boites mails
  - o Charte bonnes pratiques numériques
  - o Journée digital Clean up day
- Allongement de la durée de vie des équipements
- Politique d'achat responsable :
  - o Choix d'équipements labellisés écoresponsables et durables
  - o Achat de matériel reconditionné
- Politique de recyclage et revalorisation des déchets électroniques

Les ordinateurs sont utilisés au sein de la Mairie d'Arles pendant 10 ans et plus. Ils sont mis à disposition sur un double cycle : un premier cycle dans un service de la ville dont le travail sur informatique est soutenu et nécessite par conséquent de travailler sur des équipements récents, et un second cycle, après léger reconditionnement (ajout de disques SSD pour performer l'outil existant), pour une utilisation plus légère dans les écoles ou d'autres services de la ville. Les autres dispositifs, notamment serveurs ou équipements de réseau, font l'objet également d'une réutilisation systématique et peuvent ainsi avoir une durée de vie en production jusqu'à 20 ans.

## Plan d'Accélération pour la transition écologique



Au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône sont une des régions les plus touchées par le changement climatique. Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents et des précipitations en diminution, le climat a déjà changé.

En 2024, la Ville a signé la Charte d'engagement au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE). Via ce plan, le département des Bouches du Rhône vise à aider les 119 communes qui le compose à faire face aux conséquences du changement climatique. Chacun des signataires s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Six engagements sont pris au niveau départemental pour adapter le territoire au changement climatique :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie
- Réduire notre consommation et préserver le cycle de l'eau
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver les espaces naturels et sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaurer le lien homme nature

Ces six axes seront au cœur des arbitrages du département pour la mise en place de financement à destination des communes dans les domaines de la rénovation de bâtiments ou de stratégie de sobriété foncière. La Ville s'appuiera sur ce dispositif pour financer ses futurs projets.

## Lutte contre les îlots de chaleur en centre ville

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les étés vont devenir de plus en plus chauds avec le réchauffement climatique. Or il est désormais démontré que les **températures en centre urbain sont bien plus élevées** qu'en zone périphérique avec des **écarts de +2°C à +15°C**. De fortes températures pourraient à l'avenir, faire de nos centres-villes des lieux difficilement supportables et causer d'importants problèmes de santé publique.

La question de l'adaptation au réchauffement climatique est donc particulièrement prioritaire. Elle passe notamment par la capacité d'aménager des îlots de fraîcheur et/ou de réduire les îlots de chaleur.

## Les Journées Européennes du Patrimoine : valoriser le patrimoine culturel et naturel

Dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2024**, la Ville d'Arles a proposé une programmation inclusive, destinée à sensibiliser le public à la richesse des patrimoines du territoire : architectural, culturel et naturel.

L'**exposition Acclimatation(s)** au Cloître Saint-Trophime a mis en évidence les enjeux d'adaptation au changement climatique en milieu urbain, tandis que les visites et ateliers au Jardin d'Été ont favorisé une découverte ludique de l'histoire, de la biodiversité et des usages de ce parc.

Par ailleurs, la participation des Marais du Vigueirat, de la Réserve naturelle nationale de Camargue et du Musée de la Camargue a permis une immersion dans un environnement exceptionnel, illustrant l'importance de préserver les équilibres entre l'homme et la nature dans le delta du Rhône.

## Permis de végétaliser

Végétaliser l'espace public, c'est égayer son pas de porte, s'offrir un petit coin de nature, rendre son quartier plus attractif et œuvrer pour sa qualité de vie. La Ville d'Arles propose un permis de végétaliser sous la forme d'un **Pass Citoyen Jardinier** pour permettre aux habitants de **végétaliser l'espace public**. Ce dispositif vise à embellir les rues, améliorer la qualité de vie et renforcer le lien social. Il favorise la **biodiversité en ville**, en soutenant les oiseaux et insectes pollinisateurs grâce à des plantes mellifères. La végétalisation aide à lutter contre les îlots de chaleur, réduit les nuisances sonores et dépollue l'air, l'eau et le sol. Les citoyens peuvent végétaliser uniquement l'espace public, hors parcs, jardins ou espaces privés. Trois formes sont autorisées : bacs de plantation, pieds d'arbres, plantations en pleine terre sur petits espaces délaissés. Les fosses de plantation sont réalisées par les services municipaux après étude technique. Les projets doivent respecter les règles d'occupation du domaine public (accessibilité, sécurité, patrimoine...). Les plantes choisies doivent être locales, utiles à la faune, et cultivées selon des pratiques écologiques (Zéro Phyto). L'entretien du projet (arrosage, taille, désherbage...) est à la charge du porteur de projet. Le Pass Citoyen Jardinier est **accessible à tout adulte, seul ou en collectif** (voisins, associations, commerces...). Les locataires doivent obtenir

[Lien vers votre  
demande de permis  
de végétaliser](#)

l'accord du propriétaire ou du syndic. La demande se fait en ligne avec un projet détaillé (plan, croquis, photo...). Une charte d'entretien doit être signée et une attestation de responsabilité civile fournie.

## Le Bilan de Gaz à Effet de Serre

La **Loi d'Engagement National pour l'Environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010** a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Conformément à l'article L 229 - 25 du code de l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont obligées de réaliser, **tous les 3 ans un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur la base de leur patrimoine et de leurs compétences.**

Il s'agit à cet effet de réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » pour la commune d'Arles ;

Ce bilan doit :

- **Quantifier les émissions de gaz à effet de serre** liées au patrimoine et à l'exercice des compétences de la collectivité. Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités des services de la collectivité et la mise en œuvre des compétences via une approche organisationnelle.
- **Définir un plan d'action** pour les années à venir visant à mettre en œuvre des objectifs quantifiés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

En 2024, un bureau d'étude prestataire a été choisi pour réaliser le bilan GES de la Ville d'Arles. Celui sera réalisé en 2025 sur les données de l'année 2024.

## Prendre au compte les risques liés au changement climatique

### *Le recul du trait de côte*

On oublie parfois qu'Arles compte **32 km de littoral**. La commune est donc directement concernée par les submersions marines, **le recul du trait de côte d'ici 30 à 50 ans** qui peuvent radicalement transformer la Camargue telle que nous la connaissons. Au niveau national, **la loi Climat et Résilience (loi du 22 août 2021)** incite les communes concernées à s'inscrire sur la liste des communes littorales concernées par le recul du trait de côte. Ces communes bénéficieront d'outils spécifiques pour éclairer les enjeux liés à l'adaptation de leurs actions en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement. Elles doivent en particulier réaliser une carte d'exposition de leur territoire au recul du trait de côte à 30 ans et 100 ans (financé à 80% par l'État). Cette carte devra être intégrée dans les documents de planifications réglementaires (PLU).

### *Gestion des digues*

Des exercices de **simulation d'une crue majeure** sont régulièrement conduits pour tester le fonctionnement des dispositifs d'alerte, de surveillance et d'intervention. En 2024 un exercice a été conduit, mobilisant les **personnels des collectivités, du SYMADREM et du SDIS.**

## Label Ville des zones humides accréditées Ramsar

La Convention Ramsar  
Signée le 2 février 1971 à Ramsar (Iran)  
Réseau mondial de 172 pays et 2455 sites  
52 sites en France  
Label « Ville Ramsar » créé en 2015  
Candidature d'Arles au label « Ville Ramsar » en 2024

La **Convention de Ramsar** est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.

La Camargue a été classée site Ramsar numéro 346 le 1er décembre 1986. Le Parc

Naturel Régional de Camargue est l'organisme gestionnaire. En 2015 un nouveau label nommé Ville Ramsar est créé. C'est une accréditation pour les villes qui démontrent des relations fortes et positives avec les zones humides et ce pour une durée de 6 ans renouvelable. En 2024, la **commune d'Arles s'est portée candidate pour obtenir ce label « ville RAMSAR »**. Une réponse est attendue début 2025. Le comité local créé, visant à mener des actions de promotions des zones humides sur le territoire et au travers du réseau à des échelles territoriales différentes (locale, nationale et internationale) se réunira régulièrement.



Photo Philippe Pralaud

## Le Label TEN (Territoire Engagé pour la Nature)

**Territoires Engagés pour la Nature (TEN)** : un programme pour valoriser l'action locale en faveur de la biodiversité

Le programme TEN est une initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et de Régions de France, **pilotée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**. Il vise à soutenir les collectivités locales dans la **mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité**, dans le cadre du Plan National Biodiversité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche est coordonnée par plusieurs partenaires :

- Région Sud,
- OFB,
- DREAL,
- DRAAF,
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- ARBE, qui assure l'animation du dispositif.

L'objectif est de faire **émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux durables**, en s'inscrivant dans une logique de progrès continu. Les collectivités engagées bénéficient d'un accompagnement technique et peuvent valoriser leurs actions à l'échelle locale, régionale ou nationale, renforçant ainsi l'attractivité de leur territoire.

### *La ville d'Arles, un exemple d'engagement renouvelé*

La ville d'Arles a vu son label renouvelé en 2023 pour trois ans, grâce à un plan d'actions structuré autour de quatre axes qui ont été poursuivis en 2024 :

1. Végétalisation urbaine
2. Valorisation des marais de Beauchamp
3. Étude pour une ceinture verte (Cité verte)
4. Lutte contre les îlots de chaleur et adaptation au changement climatique



## Projet de mise en valeur des marais de Beauchamp

En périphérie immédiate du centre ancien, à la jonction des quartiers de Fourchon et de Pont de Crau, se trouve un espace remarquable par sa biodiversité. **Ce secteur comprend notamment une base nautique, un jardin en friche dénommé « Jardin des Avettes », ainsi qu'un espace pâturé accueillant un élevage de taureaux, une roselière et le marais du Petit Clar.**

Sur tous ces espaces, véritables concentrés de Camargue en milieu urbain, la commune d'Arles a élaboré, en partenariat avec le CAUE13, un programme d'aménagement global en 2022. Un bureau d'études d'ingénierie a été missionné afin d'accompagner la collectivité dans la définition d'un projet visant à réaliser les aménagements nécessaires à l'ouverture au public de ce site d'exception. En 2024, **les études pour définir le projet d'aménagement**

**et son impact sur l'environnement** ont été menées. Le début des travaux de mise en valeur du site sont prévus pour le début de l'année 2026.

L'objectif final est d'offrir aux habitants et aux visiteurs **un espace naturel de respiration**, propice à l'accueil des familles, à la pratique d'activités sportives scolaires et grand public, à la promenade, à la découverte de la biodiversité et à la sensibilisation aux enjeux de préservation autour du marais du Petit Clar.



Illustration du futur aménagement de la base nautique (Laurent Prullière).

### Participation à la gestion des espaces naturels du territoire

Arles est membre des instances de gouvernance du Parc Naturel Régional de Camargue, du Parc Naturel Régional des Alpilles, des Réserves Naturelles Nationales et Régionales (l'Ilon, du Vigueirat, Tour du Valat, Camargue), et de nombreux sites Natura 2000. La Ville apporte une contribution financière annuelle à ces structures.

Chiffres 2024 :

PNRC subvention exceptionnelle : 11 663 euros

PNRC programme d'action annuel : 40 000 euros

PNRC contribution statutaire : 103 488 euros

PNRC participation à la gestion des espaces naturels :  
98 455 euros

## Les Aires terrestres Educatives

### Livret de découverte du jardin des Avettes

Ce livret a été réalisé par la classe de 6e 5 du collège Ampère dans le cadre de l'Aire Terrestre Educative du jardin des Avettes.



Aquarelle réalisée par une élève



RHÔNE-PAYS D'ARLES

Situés à l'entrée de la ville d'Arles, le marais de Beauchamp et le jardin des Avettes forment une zone humide en partie desséchée. Ils abritent une faune et une flore diversifiées spécifiques des milieux humides.



Année scolaire 2024-2025



Le projet ATE (Aire terrestre éducative), mis en place par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône-Pays d'Arles (CPIE) avec soutien financier de la Ville d'Arles, a fait de Beauchamp le théâtre des réflexions des élèves de 6e du collège Ampère, sur différents sujets, et notamment concernant l'aménagement même du site. En 2024-2025, les élèves ont travaillé sur un livret de découverte de la biodiversité sur le jardin des Avettes.

Le CPIE accompagne également les élèves de CM1 de l'école de Mas Thibert sur le site du marais du Cassaire, propriété du Conservatoire du Littoral. Les élèves ont produit un film d'une vingtaine de minute présentant les espèces animales emblématiques du site.

## Propreté urbaine

La loi AGEC impose l'installation de poubelles bi-flux et tri-flux dans l'espace public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une cinquantaine de corbeilles bi-flux ont été déployées sur le centre-ville et le centre ancien, ainsi que dans tous les nouveaux projets d'aménagement.

## La fête des Plantes et de la Nature

Chaque année, la Ville organise la **Fête des Plantes et de la Nature** sur le boulevard des Lices. Cette fête lieu le jour du dimanche des Rameaux. Elle rassemble des artisans dans le domaine des plantes : pépiniéristes, vendeurs de plants et graines, cosmétiques et artisanat d’art issus de matières naturelles, etc. Des acteurs associatifs sont également présents sur l’événement pour faire découvrir les enjeux de la biodiversité aux participants : CPIE, Un enfant un jardin, les Botanistes Amateurs du Pays d’Arles ou encore l’AMAP du Rouinet.



En 2024, la manifestation a rassemblé un total de **35 exposants**, dont **7 associations** qui proposaient diverses animations autour de la nature et de la biodiversité.

## Le médiateur de la Ville

Chiffres clés 2024 :

80 % de médiations réussies

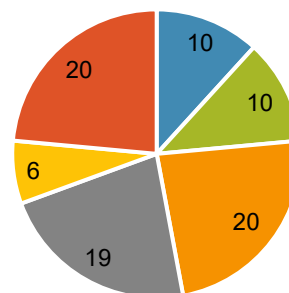
71 saisines en 2024

-23% de saisines en 2024

50 % médiations 50 % réorientations

Lien vers rapport 2024 médiateur : [lien](#)

## Nombre de saisines par domaine



- Propreté
- Sécurité et tranquillité
- Urbanisme et foncier
- Circulation et stationnement
- Habitat
- Autres

La fonction de **Médiateur de la Ville** a été créée en 2020. Le Médiateur de la Ville intervient pour résoudre de façon amiable les litiges entre les services de la commune et leurs usagers. Il est neutre, impartial et indépendant. Son objectif est **d'éviter des recours juridiques** longs et coûteux, facteur de tensions préjudiciables à tous. Il est compétent pour traiter les litiges concernant l'habitat, l'urbanisme, la scolarité, la voirie, le stationnement...

## Le conseil municipal jeunes

La Ville met en place un espace de concertation, de création de projets, de discussions, de débats et d'apprentissage de la citoyenneté au service de l'intérêt général : le **Conseil municipal des jeunes**.

Un appel à candidature à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> pour un mandat de deux ans a été lancé en novembre 2024 auprès des collégiens scolarisés à Arles pour rejoindre le conseil municipal jeunes. 36 ont répondu à l'appel participeront à la séance d'installation le 15 janvier 2025.



Ils se réuniront régulièrement, lors de commissions thématiques et en séance plénière. Le CMJ sera officiellement installé en présence du maire d'Arles Patrick de Carolis, dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en janvier 2025.

## Soutien à la vie associative

### Subventions versées aux associations en 2024 :

2 318 822 € de subventions  
264 associations bénéficiaires  
Subvention la plus basse : 100 €  
Subvention la plus haute : 308 087 €

Le **réseau associatif** est important sur l'ensemble du territoire communal et les quartiers, villages et hameaux dans des domaines très diversifiés. Il permet aux citoyens de s'inscrire et de s'impliquer dans la vie de la cité et créer du lien social. Les associations recouvrent environ 25 thématiques sur le territoire Arlésien. **La ville attache une grande importance à la vie associative locale qu'elle soutient de**

**différentes manières.**

Ainsi **plus de 440 associations bénéficient gratuitement d'un local municipal** ou de la mise à disposition d'équipements et bâtiments sportifs pour un montant annuel valorisé à hauteur de près de **5 M €** (hors mise à disposition ponctuelle). La valorisation comprend d'une part le montant du loyer théorique qui pourrait être appliqué et d'autre part la prise en charges des factures relatives à la consommation des fluides constatées dans ces locaux. L'aide globale de la Ville en faveur des associations s'élève donc à un **total de 7,3 M€**, ce qui représente un effort considérable par rapport aux capacités budgétaires de la ville. »

### Aides en nature :

440 associations hébergées gratuitement dans un local municipal : 2,3 M€ annuels  
Mise à disposition des équipements et bâtiments sportifs : 2,7 M€ annuels  
Mise à disposition de locaux ponctuelle pour les événements  
Fourniture de moyens matériels et humains lors de manifestations



Plus de 100 associations étaient présentes à la Journée des Associations 2024 organisée sur le boulevard des Lices (Photo Ville d'Arles).